

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 2026



Publié le 07 AVR. 2026

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 27 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026_025

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

DÉSIGNATION D'UN
BINÔME DE
REPRÉSENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL POUR
SIÉGER AU SEIN DE
L'ASSOCIATION DU
RÉSEAU NATIONAL DES
FERMES PUBLIQUES
(RNFP)

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHÉRY, Mme LINARES, M. MICHON, Mme HAMZAoui, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, Mme THOMAS, M. DEYGAS, M. BALANCHE, Mme GIRAUD, Mme GEHIN, M. BUATHIER, Mme CHANDIA, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. JUENET, Mme SALANOUVE, M. ARSALE, M. BEROUD, M. FERON, Mme LE CARPENTIER, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, Mme AZEMA, Mme ZRARI, M. JEANNE
Mme BLACHERE (par proc. à M. CIAPPARA), M. GUERIN (par proc. à Mme GOYER),
Mme ESCORSA (par proc. à Mme MAINAND)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le07 AVR. 2026.....

Identifiant de l'Acte :

009-216900340-20260402-D2026_025-DE

Rapport de : Isabelle MAINAND

La Ville est en voie d'achever son projet de création de Ferme Urbaine en régie municipale. Le chantier a démarré le 29 septembre 2025 et prévoit de se terminer en novembre 2026.

La Ferme urbaine s'installe sur des terres auparavant cultivées en agriculture conventionnelle et qui sont actuellement en processus de conversion en agriculture biologique, ce qui représente un enjeu majeur pour ce site de production maraîchère.

La ferme urbaine s'étalera sur 6,3 ha de surface totale avec :

- 2,3 ha en plein champs
- 2 600m² sous serre
- 5 000m² en arboriculture
- Environ 3 000m² de plateforme de compostage

Les objectifs de production ont été fixés entre 30 et 40 tonnes de légumes et environ 300 tonnes de déchets organiques revalorisées pour produire environ 80 tonnes de compost par an.

La Ville a adhéré, par délibération n°2025_112 en date du 15 décembre 2025 au Réseau National des Fermes Publiques (RNFP). Cette association a vocation à

1. Déployer sur le territoire national des fermes publiques.
2. Faciliter les échanges entre ses membres.
3. Porter un plaidoyer sur les thématiques cohérentes avec son objet et la poursuite de ses missions.
4. Appuyer et accompagner de nouvelles collectivités désirant mettre en place des fermes publiques.
5. Accompagner les fermes publiques déjà existantes et la formation de leur personnel pour favoriser l'efficacité des projets (montages juridiques, lien entre cuisine et ferme, adaptation au changement climatique, etc.).
6. Documenter les projets de fermes publiques, notamment par l'établissement et la mise à jour d'un répertoire national des fermes publiques.
7. Créer des outils pour le bon fonctionnement du réseau, l'animation du réseau et la mise en place de parrainages au sein du réseau.
8. Organiser les rencontres nationales des fermes publiques.
9. Organiser des actions de formation portant sur les relations entre agriculteurs et restauration collective.
10. Mettre en œuvre toute autre activité que l'assemblée générale ou le conseil d'administration estimeront utile à la poursuite des missions de l'association.

Les statuts de l'association prévoient que chaque collectivité membre désigne en son sein un binôme pour la représenter. Le binôme est composé d'un élu et d'un technicien disposant d'une seule voix délibérative.

Il s'agit donc pour le Conseil Municipal de renouveler la désignation de ce binôme pour le représenter au sein du Réseau National des Fermes Publiques (RNFP).

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE PROCEDER à la désignation par un vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal désigne à la majorité, par 36 voix pour et 7 contre, au sein de l'association "Réseau National des Fermes Publiques" :

Mme Chrystèle LINARES, Adjointe au maire déléguée à l'écologie positive, à l'alimentation durable et à la nature en ville et Mme Axelle POURRET, chargée de mission Nature en Ville, en qualité de binôme représentant la Ville de Caluire et Cuire.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Bastien JOINT



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 07 AVR. 2026
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE
Bastien JOINT



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

